



Barème d'Honoraires

En vigueur du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026

immobilier résidentiel

Transaction

MANDATS DE VENTE

Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur,
selon les conditions du mandat.

MANDATS DE RECHERCHE

Honoraires à la charge de l'acquéreur.

Jusqu'à 100 000 €	10 % TTC
De 100 001 € à 200 000 €	7 % TTC
De 200 001 € à 1 000 000 €	6 % TTC
Au-delà de 1 000 000 €	5 % TTC

Honoraires calculés sur le prix de vente,
payables le jour de la signature de l'acte authentique.

Location

Loi du 6 juillet 1989 et loi ALUR

HONORAIRES À LA CHARGE DU BAILLEUR ET DU LOCATAIRE

- Honoraires de location : **13 € TTC/m²**
- Frais d'état des lieux : **3 € TTC/m²**

Honoraires De Gestion

- Offre Classique : **6 % HT** soit 7,2 % TTC
 - Offre Résident : **10 % HT** soit 12 % TTC
 - Offre Optimal : **6 % HT** soit 7,2 % TTC
+ tarif service saisonnier à définir
-
- Garantie des Loyers Impayés (GLI) : **2,3 %**

immobilier tertiaire

VENTE

6 % TTC du prix de vente.

CESSION DE FONDS & BAIL · DROIT AU BAIL

6 % TTC

LOCATION

15 % TTC du loyer annuel,
à la charge du bailleur et du locataire.

Montant T.T.C. (TVA à 20 %) — **honoraire maximum applicable.**

Pour plus d'informations, contactez-nous au 04 92 10 36 56 ou direction@cabinetimmobiliernice.com